

COMMISSION REGIONALE BEACH

Procès-verbal n° 01/2023

Approuvé par le Comité Directeur du 2 Juin 2023

Réunion en visio du 19 février 2023 – 10H

Participant : V. BRAND (Président), A. FERREIRA, K. LEVY, L. MARTINEZ, O. PILARD, S. RIMBANO, Y.A. VALOT, S. JAFFREDO.

1. Modification des RPE des compétitions régionales

1.1. RPE CRBV M13/M15/M18

Modification de l'article 2 :

Art. 2 Participation des GSA

| | |
|--|----------------------|
| Nombre de collectifs engagés dans l'épreuve | Illimité |
| Compétition nécessitant un droit sportif | Oui 35,00€/collectif |
| Nombre maximum de collectifs par GSA ¹ | 4 |
| Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales | Non Vincent B |
| Les GSA engagés sont soumis à des obligations d'arbitre | Non NonOui |

V.B.

A.F.

Modification de l'article 13.3 :

Art. 13.3 Qualification des clubs

La **finale régionale des clubs** regroupe les meilleurs clubs de chaque poule.

Vincent B

Mode de qualification :

- Si 1 poule : La finale regroupera les 4 meilleurs collectifs
- Si 2 poules : La finale regroupera les 4 meilleurs collectifs de chaque poule
- Si 3 poules : La finale regroupera les 3 meilleurs collectifs de chaque poule

Si 4 poules ou plus : La finale regroupera les 2 meilleurs collectifs de chaque poule

- Mode de qualification :
- Jusqu'à 10 collectifs inscrits : 4 meilleurs collectifs
 - Entre 11 et 20 collectifs inscrits : 8 meilleurs collectifs
 - Entre 21 et 30 collectifs inscrits : 12 meilleurs collectifs

Plus de 31 collectifs : 16 meilleurs collectifs

Suppression de l'article 13.4 :

~~**Art. 13.4 Tournoi de classement**~~

- ~~• Si, au minimum, quatre collectifs inscrites ne sont pas qualifiés pour la finale régionale des clubs, un tournoi de classement regroupera ces collectifs. Il se déroulera, si possible, le même jour que la finale régionale des clubs.~~

1.2. RPE CRBV Senior

Modification de l'article 2 :

Art. 2 Participation des GSA

| | |
|--|---|
| Nombre de collectifs engagés dans l'épreuve | Illimité |
| Compétition nécessitant un droit sportif | Oui 35,00€/collectif |
| Nombre maximum de collectifs total | Proportionnel au nombre de sites d'accueil par journée |
| Nombre maximum de collectifs par GSA | 4 (sauf si le nombre total maximum de collectifs total est atteint) |
| Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales | Non |
| Les GSA engagés sont soumis à des obligations d'arbitre | Oui/Non |

Modification de l'article 13.3 :

Art. 13.3 Qualification des clubs

La **finale régionale des clubs** regroupe les meilleurs clubs de chaque poule collectifs via un classement général à l'issue des tours de qualification. Le vainqueur de la **finale régionale des clubs** de la catégorie M18 sera invité.

Art. 13.3 Qualification des clubs

La **finale régionale des clubs** regroupe les meilleurs clubs de chaque poule. Le vainqueur de la **finale régionale des clubs** de la catégorie M18 sera invité.

Mode de qualification si l'invitation M18 n'est pas présente :

- Jusqu'à 10 collectifs inscrits : 4 meilleurs collectifs
- Entre 11 et 20 collectifs inscrits : 8 meilleurs collectifs
- Entre 21 et 30 collectifs inscrits : 12 meilleurs collectifs
- Plus de 31 collectifs : 16 meilleurs collectifs
- Si 1 poule : La finale regroupera les 4 meilleures collectifs
- Si 2 poules : La finale regroupera les 4 meilleures collectifs de chaque poule
- Si 3 poules : La finale regroupera les 3 meilleures collectifs de chaque poule
- Si 4 poules ou plus : La finale regroupera les 2 meilleures collectifs de chaque poule

Ligue d'Ile de France de Volley-Ball
36, Rue Etienne Dolet-94200 Cachan
01 46 63 09 68 - volley.idf@wanadoo.fr

Mode de qualification si l'invitation M18 est présente :

- Si 1 poule : La finale regroupera les 3 meilleures collectifs
- Si 2 poules : La finale regroupera les 3 meilleures collectifs de chaque poule et le meilleur 4e.
- Si 3 poules : La finale regroupera les 3 meilleures collectifs de chaque poule
- Si 4 poules ou plus : La finale regroupera la meilleure collectif de chaque poule et les 3 meilleurs 2e.

Suppression de l'article 13.4 :

Art. 13.4 Tournoi de classement

Si, au minimum, quatre collectifs inscrites ne sont pas qualifiés pour la finale régionale des clubs, un tournoi de classement regroupera ces collectifs. Il se déroulera, si possible, le même jour que la finale régionale des clubs.

2. Dates des compétitions régionales de beach volley

2.1. CRBV

CALENDRIER BEACHVDF 2023

| M13 | M15 | M18 | Sénior |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Samedi 08 Avril Tour 1 | Samedi 22 Avril Tour 1 | Samedi 29 Avril Tour 1 | Dimanche 30 Avril Tour 1 |
| Samedi 20 Mai Tour 2 | Dimanche 07 Mai Tour 2 | Samedi 03 Juin Tour 2 | Dimanche 14 Mai Tour 2 |
| Samedi 24 Juin Finales | Samedi 10 Juin Finales | Dimanche 25 Juin Finales | Dimanche 04 Juin Tour 3 |
| | | | Dimanche 02 Juillet Finales |
| | | | M11 |
| | | | Dimanche 21 Mai Plateau 1 |
| | | | Dimanche 11 Juin Plateau 2 |

FFvolley
Ligue Ile de France



DATE D'ENGAGEMENT : 02 AVRIL À MINUIT
(VIA VOTRE ESPACE CLUB)

2.2. Coupe de France M13

Dates établies pour la phase régionale de la CDF beach volley M13 2023 :

- Tour 1 : Dimanche 13 mai 2023
- Tour 2 : Dimanche 4 juin 2023

14H00 – FIN DE RÉUNION DE LA CRB

V. BRAND
Président de la CRB

Signé avec Odoo Signature
Vincent BRAND
b9b91dc876...

A. FERREIRA
Secrétaire de séance

Signé avec Odoo Signature
Alexandra FERREIRA
ene7f668b9...